



*Communiqué de Presse  
Paris, le 11 octobre 2016*

## **Mise en place du comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme de Paris (CORA)**

Jean-François Carencu, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et Serge Boulanger, directeur adjoint de cabinet, représentant Michel Cadot, préfet de Police, préfet de la zone de Paris, ont installé, mardi 11 octobre 2016, sous le haut patronage de Gilles Clavreul, préfet, délégué interministériel à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme (DILCRA), le comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme de Paris (CORA) et le comité d'orientation qui lui est attaché.

Ce comité fut l'occasion pour les préfets de rappeler la nécessité absolue de faire bloc contre le racisme et l'antisémitisme et de défendre les valeurs de la République.

Jean-François Carencu a souligné que *« ce comité est crucial pour construire notre avenir et notamment un mieux vivre ensemble »*.

Monsieur Serge Boulanger a rajouté que *« face aux préjugés, à la résurgence des extrémismes et de la xénophobie, à la montée des haines et des violences liées notamment aux attentats de 2015 et 2016, un travail de fond est déterminant »*.

### **Un nouvel outil pour lutter durablement contre le racisme et l'antisémitisme**

Déclinaison du Plan national 2015-2017 « La République mobilisée contre le racisme et l'antisémitisme », le CORA succède à la Commission pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté (COPEC). Il traduit la volonté du gouvernement d'inscrire dans la durée la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Composé de représentants des services de l'État, du Défenseur des droits et de la Ville de Paris, ce comité est présidé, à Paris, par le préfet de Paris et le préfet de Police. Sa vice-présidence est partagée par le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris et le recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités.

### **Le but concret du CORA ?**

Au niveau départemental, ce comité veille à l'application des instructions du gouvernement en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discriminations. Il définit les actions de prévention contre toutes les formes de racisme, d'antisémitisme et de discrimination. Il participe, à ce titre, à la mise en œuvre annuelle du contrat parisien de prévention et de sécurité et dresse un bilan annuel des actions mises en œuvre.

Lieu d'échange et de partage, le CORA mobilise la société civile, *via* le « comité d'orientation » qui lui est associé et dont les réflexions et propositions ont vocation à inspirer son action.

## **À savoir**

En 2015, plusieurs sites parisiens ont été sécurisés dans le cadre du Plan de lutte anti-terrorisme (PLAT), notamment des lieux de cultes et des sites appartenant à diverses communautés religieuses, pour un total correspondant attribué égal à 4 892 817 €.

17 projets associatifs parisiens ont bénéficié du soutien de la DILCRA dans le cadre de l'appel à projets « Mobilisés contre le racisme et l'antisémitisme », pour un total de 112 500 €.

## **Contact presse**



Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / [pref-communication@paris.gouv.fr](mailto:pref-communication@paris.gouv.fr)

Twitter : [https://twitter.com/prefet75\\_IDF](https://twitter.com/prefet75_IDF)

Google + : <https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrParis>